



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 10 février 2005

Membres présents :

**Président :** M. REBSAMEN

**Secrétaires :** Melle MASLOUHI - M. BEKHTAOUI

M. BACHELARD - M. BARBEY - M. BELLEVILLE - M. BERNARD J.J. -  
M. BERTELOOT - Mme BESSIS - Mme BIOT - Mme BLIGNY - M. BOUHELIER -  
M. BOURNY - M. BRESSAND - M. BRIOT - M. BRUYERE - M. CARBONNEL -  
Mme COLOMBET - M. DANIERE - Mme DARCIAUX - M. DELATTE -  
Mme DELEBARRE - M. DESVIGNES - M. DODET - M. DUBOIS - M. DUPIRE -  
Mme DURNERIN - M. ESMONIN - M. ETIEVANT - M. FOUCHERES -  
M. FOUILLOT - Mme GARRET-RICHARD - M. GERVAIS - M. GILLOT J.P. -  
M. GILLOT G. - M. GONDELLIER - Mme HERVIEU - M. HESSE - M. IZIMER -  
M. JOLY - M. JULIEN - M. LABORIER - M. LAURENT - Mme LEMOUZY -  
M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. MARCHAND - M. MARTIN - M. MASSON -  
Mme MASSU - M. MENUT - M. MILLOT - M. MOREAU - M. NOWOTNY -  
M. NUDANT - M. OBRIOT - M. PARIS - M. PERRIN - M. PETITJEAN -  
M. PILLIEN - M. PINON - Mme POPARD - M. PRIBETICH - M. RETY -  
M. ROIZOT - Mme ROY - M. SOUMIER - Mme TENENBAUM - M. VOUILLOT

Membres absents :

M. ALLAERT (pouvoir à M. GILLOT G.) - M. AUDARD (pouvoir à  
M. PRIBETICH) - Mme AVENA (pouvoir à Mme DURNERIN) - Melle BERNARD  
M. (pouvoir à Melle MASLOUHI) - M. BRENOT (pouvoir à M. PERRIN) -  
M. CHAPUIS (pouvoir à M. FOUCHERES) - M. CHEVIGNY (pouvoir à  
M. BELLEVILLE) - M. DINCHER (pouvoir à M. SOUMIER) - M. DOUHAIT  
(pouvoir à M. DESVIGNES) - Mme FLAMENT (pouvoir à M. JULIEN) -  
M. SAUNIE (pouvoir à M. BOUHELIER)

---

---

**OBJET : HABITAT - LOGEMENT - RENOUVELLEMENT URBAIN - URBANISME -  
Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage "La cité des peupliers" - rue Django Reinhardt à  
Dijon.**

Dans le cadre de ses compétences en matière d'accueil des gens du voyage, la Communauté de l'agglomération dijonnaise a inscrit au budget primitif 2005, la réhabilitation de l'aire de la "Cité des Peupliers" située à Dijon. Cette opération répond aux dispositions du Schéma Départemental d'accueil. La Communauté d'agglomération en respecte ainsi la mise en œuvre mais demande à ce que les autres collectivités du département y figurant, s'engagent également dans la réalisation des projets qu'elles doivent conduire.

Cette aire, ouverte depuis 1973, d'une superficie de 23 000 m<sup>2</sup>, présente actuellement une capacité de l'ordre de 100 places-caravanes qui doit être ramenée à 50 places en considération du Schéma Départemental. Son niveau d'équipement, en particulier sanitaire, n'observe pas les normes définies par la loi du 05 juillet 2000 et ses décrets d'application. L'aménagement

inadapté de l'équipement pose des problèmes de vie quotidienne pour les usagers et nécessite une restructuration lourde. Celle-ci permettra par ailleurs, conformément à la réglementation, de bénéficier des aides de l'Etat en matière de gestion.

Le montant estimé de l'opération est de l'ordre de 700 000 €. Les aides attendues portent sur les montants suivants : 330 000 € par l'Etat, 20 000 € par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte d'Or. Resterait à la charge de la Communauté le solde de 350 000 €, correspondant aux crédits inscrits au budget primitif 2005.

Il est envisagé de recourir à un maître d'œuvre pour élaborer le projet et suivre son exécution jusqu'à l'achèvement des travaux.

Conformément au Schéma Départemental, et en considération de ses compétences, le Conseil Général assurera, quant à lui, les missions qui lui incombent, notamment en ce qui concerne l'accompagnement social des familles.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **d'engager** la démarche d'élaboration du projet de restructuration de l'aire d'accueil de la Cité des Peupliers, rue Django Reinhardt à Dijon,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à choisir un maître d'œuvre après publicité et concurrence en signant le marché sans formalités préalables,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la consultation d'appel d'offres ouvert pour les marchés de travaux,
- **de dire** que les crédits de l'opération sont inscrits au budget 2005,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte utile à la bonne administration de ce dossier et des marchés correspondants, y compris les avenants dans la limite d'une incidence maximum de 5 % du montant du marché en question,
- **de solliciter** les subventions correspondant à ce projet auprès de l'Etat, de la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or et de tout autre partenaire.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Publié le 11.02.05  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

15 FEV, 2005

